

VILLE DE NOUMEA

POLE VIE LOCALE

DIRECTION DE LA CULTURE, DU
PATRIMOINE ET DU
RAYONNEMENT

TR/SD

N° 2018/120 578

P

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à diverses associations à caractère culturel et à l'école de gestion et de commerce pour l'année 2018

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les subventions sollicitées au titre de l'année 2018 par l'école de gestion et de commerce et des associations dont les activités culturelles ou festives participent activement à la vie de la cité et que la Ville estime opportun de soutenir financièrement, conformément à la stratégie d'attribution fixée par délibération du conseil municipal n° 2015/768 du 23 juin 2015.

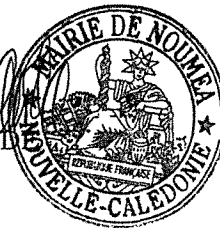
Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement des subventions listées dans le tableau ci-annexé.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 4 juillet 2018

Le Maire,

Sonia LAGARD

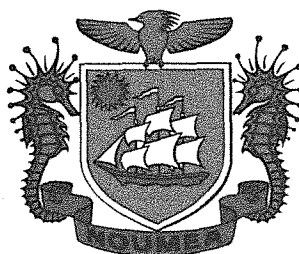
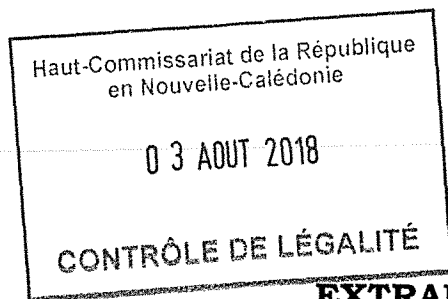


DEMANDES DE SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL RETENUES

Budget annuel subvention de fonctionnement 2018 : 124.112.000 F
 Budget déjà attribué pour 2018 : 106.660.000 F
 Reliquat budget 2018 : 17.452.000 F
 Proposition d'attribution : 2.100.000 F
 Disponible après proposition : 15.352.000 F

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2017	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
ASSOCIATION CRIS POUR HABITER EXILS Pdte : Olivia DUCHESNE	2009	Développement des activités de pratique artistique à l'espace <i>Le Domaine</i> à Tuband	1 500 000 F	6 021 500 F	Etat/Mac : 1 000 000 F Gouvernement : 1 000 000 F	772 000 F	Favorable le montant alloué à 2017 résultait d'un reliquat de crédit au regard de l'arrivée tardive de la demande	700 000 F
SOCIETE D'ETUDES HISTORIQUES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE Pdt : Gabriel VALET	1969	valorisation des bulletins historiques	400 000 F	4 811 000 F	Province Sud : 400 000 F	400 000 F	Favorable	400 000 F
JEEP ARMY CLUB CALEDONIEN Pdt : Thierry COLARDEAU	1997	Restauration et au maintien en l'état d'anciens véhicules issus du patrimoine historique de la présence américaine en Nouvelle-Calédonie	250 000 F	818 000 F	Province Sud : 250 000 F Commune de Dumbéa : 50 000 F	250 000 F	Favorable	200 000 F
COMITE MISS NOUVELLE-CALEDONIE Pdte : Amandine TRAN ép. BUI-DUYET	1991	Organisation de la prochaine élection de Miss Calédonie 2018	250 000 F	14 750 000 F	Gouvernement : 4 500 000 F Province Sud : 1 000 000 F Province Nord : 500 000 F Province des Iles : 500 000 F NCT : 1 000 000 F	250 000 F	Favorable	200 000 F
ASSOCIATION CROIX ROUGE FRANCAISE - DÉLÉGATION DE NOUVELLE-CALEDONIE Pdt : Michel RIGOT	1945	Mise en place d'ateliers artistiques intergénérationnels	250 000 F	2 250 825 F	MAC : 400 000 F Gouvernement : 300 000 F Province Sud : 500 000 F		Favorable	250 000 F
ASSOCIATION SCI-FI CLUB Pdte : Charlène CAMILLERI	2012	Organisation du Week-End Geek 1er au 4 novembre 2018 à la Maison des Artisans	450 000 F	2 835 000 F	Province Sud : 600 000 F	200 000 F	Favorable	200 000 F

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2017	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
ASSOCIATION SYMBIOSE Pdte : Magali ROLANDO		Edition 2018 de la Fête de la Science à l'Université de Nouvelle-Calédonie le 6 octobre 2018	150 000 F	17 167 752 F	Etat : 1 622 911 F Gouvernement : 500 000 F Province Sud : 2 200 000 F Province Nord : 1 800 000 F Province des Iles : 1 282 500 F Mairie de Lifou : 50 000 F Mairie de Pouembout : 50 000 F Mairie d'Ouvéa : 100 000 F	sans objet en 2017 100.000 F en 2016	Favorable	100 000 F
ECOLE DE GESTION ET DE COMMERCE Pdte : Oona PELAGE	NC	Organisation du gala le 28 septembre 2018 au Château Royal	50 000 F	3 230 000 F	Province Sud : 100 000 F	50 000 F	Favorable	50 000 F
TOTAL								2 100 000 F



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 31 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
23.07.2018

DATE D'AFFICHAGE
25.07.2018

Mme	Sonia LAGARDE	M.	Alexandre MACHFUL
M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Kalisito MUSUMUSU
Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Karine DESTOURS
M.	Marc MANSEL	Mme	Germaine NEWEDOU
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe CHEVILLON
M.	Daniel LEROUX	Mme	Christine BELLET
Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Henri OUILLEMON
Mme	Françoise SUVE	M.	Patrick SENS
M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Sonia BACKES
M.	Marc ZEISEL	M.	Jonas TAOFIFENUA
Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Charles ERIC
M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Dominique KORFANTY
Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Angélo PITO
M.	Tristan DERYCKE	Mme	Dina REY
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Mireille LEVY
M.	Pierre FAIRBANK	M.	Hnadriane HNADRIANE
M.	Mathieu OUANEMA		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Marc DESCHAMPS
			Mme	Valérie LAROQUE	M.	André WAMO
			Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	35	Mme	Janine BAJON	Mme	Isabelle LAFLEUR
Nombre de votants (15 procurations)	:	50	M.	Christophe OBLED	M.	Philippe BLAISE
			Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			M.	Christophe DELESSERT	M.	Jean-Claude BRIAULT
			Mme	Jinezi Annie QAEZE	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Charlène SOERIP	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/578

autorisant le versement de subventions à diverses associations à caractère culturel et à l'école de gestion et de commerce pour l'année 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **31 JUL. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/768 portant adoption de la nouvelle stratégie de la Ville en matière d'attribution de subventions à des groupements et associations à caractère culturel,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/120 du 4 juillet 2018,

La Commission de la Culture, du Patrimoine et des Echanges Culturels entendue en séance du 13 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 2.100.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 "Charges de gestion courante", pour être versé aux groupements et associations suivants :

ASSOCIATION CRIS POUR HABITER EXILS (Développement des activités de pratique artistique)	700.000 F/CFP
SOCIETE D'ETUDES HISTORIQUES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE (Valorisation des bulletins historiques)	400.000 F/CFP
JEEP ARMY CLUB CALEDONIEN (Restauration et maintien en l'état d'anciens véhicules issus du patrimoine historique de la présence américaine en Nouvelle-Calédonie)	200.000 F/CFP
COMITE MISS NOUVELLE-CALEDONIE (Organisation de l'élection de Miss Calédonie 2018)	200.000 F/CFP
ASSOCIATION CROIX ROUGE FRANCAISE – délégation de Nouvelle-Calédonie (Mise en place d'ateliers artistiques intergénérationnels)	250.000 F/CFP
ASSOCIATION SCI-FI CLUB (Organisation du week-end Geek)	200.000 F/CFP

ASSOCIATION SYMBIOSE
(Edition 2018 de la Fête de la science)

100.000 F/CFP

ECOLE DE GESTION ET DE COMMERCE
(Organisation du gala de l'école)

50.000 F/CFP

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

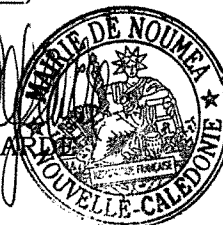
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 31 JUL. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 2 AOUT 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
DF (dont TPS)	-	2
D.C.P.R.	-	1
D.V.C.E.S.	-	1
SGL	-	1
AFFICHAGE	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 AOUT 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le
au Commissaire Délégué - 3 AOUT 2018

~~et notifié~~ le
et ~~le~~ publié le - 3 AOUT 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances